

## REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE RIDDES

### **Généralités**

La bibliothèque communale et scolaire de Riddes est accessible à tous.

Elle met gratuitement ses documents à la disposition du public. Ils peuvent être consultés sur place durant les heures d'ouverture ou à domicile. Pour l'emprunt à domicile, il est nécessaire de s'inscrire.

Un comportement respectueux des autres usagers est exigé. Dans le cas contraire, la bibliothécaire est habilitée à prendre les mesures adéquates.

Il est interdit de manger, boire ou de fumer dans la bibliothèque. Les animaux sont interdits, à l'exception des chiens d'assistance.

### **Inscription**

L'inscription est gratuite. Tout nouvel usager reçoit une carte Bibliopass, s'il n'est pas déjà en possession de cette dernière. En cas de perte de cette carte, un montant de Frs 10.- lui sera demandé pour la remplacer.

Pour les personnes qui n'ont pas 16 ans révolus, la signature du représentant légal est demandée. Les moins de 16 ans sont sous la responsabilité de leurs parents.

Les changements d'adresse et de nom, ainsi que la perte de la carte, doivent être annoncés à la bibliothèque.

### **Emprunts à domicile**

Il est possible d'emprunter au maximum 10 documents par compte.

La durée de prêt est de 28 jours. 5 prolongations au maximum sont autorisées, sous réserve que le document ne soit pas réservé par une autre personne.

Les personnes qui n'ont pas de domicile durable en Suisse doivent s'acquitter d'une caution de Frs 50.- pour le prêt de 5 documents au maximum. Les documents devront être restitués avant le départ.

Sur demande, la bibliothèque de Riddes peut commander gratuitement des ouvrages ne se trouvant pas dans sa collection dans une autre bibliothèque du réseau valaisan. Hors réseau, des frais seront perçus.

Une boîte accessible à tout moment est à disposition pour retourner les documents empruntés à la bibliothèque de Riddes.

Si un document emprunté n'est pas rendu dans les délais, des frais peuvent être perçus pour le retard.

## Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur ou, le cas échéant, son représentant légal est responsable des documents empruntés jusqu'à leur restitution, ainsi que des dommages ou des pertes qui peuvent survenir durant la période de l'emprunt, y compris lors des restitutions faites par courrier ou par tout autre intermédiaire.

Lors de l'emprunt, le client doit vérifier l'état des documents et signaler toute défectuosité au personnel de la bibliothèque. Lors de leur restitution, il est tenu d'avertir le personnel en cas de dommages.

En cas de détérioration ou de perte, la bibliothèque facture à l'utilisateur les coûts de réparation, respectivement, de remplacement, ainsi que les frais de traitements occasionnés.

L'utilisateur qui prête des documents à un tiers en demeure responsable.

## Accès Internet

La bibliothèque met à disposition de ses usagers un PC avec accès Internet, strictement limité à la consultation du catalogue de la bibliothèque ou aux recherches documentaires. Les sites contraires à l'éthique sont interdits de consultation.

Il est interdit d'introduire du matériel dans le poste informatique (clé USB...) et de modifier sa configuration.

## Horaires d'ouverture et adresse

Lundi de 18h00 à 20h00

Mercredi de 14h00 à 17h00

Jedi de 15h00 à 17h00

Vendredi de 16h00 à 18h30

Bibliothèque de Riddes

Rue de Combremont 11

1908 Riddes

027 306 55 80 || [bibliotheque@riddes.ch](mailto:bibliotheque@riddes.ch)

Lors des vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le lundi, sauf si cela tombe sur un jour férié ou chômé.

Riddes, le 17 novembre 2023

Commune de Riddes

Bibliothèque de Riddes



La Présidente

La Secrétaire



La bibliothécaire